

Quel avenir pour l'assurance-vie

Support d'investissement favori des Français, ce produit financier suscite de nombreuses interrogations aujourd'hui...

Sa fiscalité privilégiée sera-t-elle remise en cause à l'occasion d'une prochaine loi de finances rectificative ? La baisse des taux et la quasi-faillite des États entraîneront-elles les fonds en euros dans leurs chutes ? Tentatives de réponse...

Sur la question de la fiscalité

Force est de constater que l'assurance-vie jouit aujourd'hui d'un véritable privilège. Au-delà d'un délai de détention de 8 ans, les intérêts perçus à l'occasion des retraits ne sont imposés qu'à hauteur de 7,5% (hors prélèvements sociaux qui sur tous les produits du patrimoine sont désormais de 15,5%). Ce taux doit être comparé au niveau de prélèvement supporté par tous les autres placements financiers (tranche marginale d'imposition + prélèvements sociaux). Pour un contribuable se situant dans les dernières tranches du barème de l'impôt sur le revenu, cet investissement, support traditionnel du placement à long terme, devient

paradoxalement le meilleur produit du court terme sur le court terme. Il y a là une évidence que le législateur pourrait utiliser pour durcir la fiscalité. Et pourtant, ce risque tant redouté ne s'est pas produit à l'occasion des innombrables réformes de la taxation que nous avons connues au fil des années... L'explication tient sans doute au fait que l'assurance-vie, au travers des contrats en euros essentiellement, est le réceptacle naturel des emprunts émis par le Trésor public pour financer ses déficits. Tant que l'État a besoin de placer des obligations, il doit favoriser ce produit d'épargne.

Il faut raison garder

Cette vision optimiste sur le support juridique que constitue l'assurance-vie ne doit pas, cependant, faire oublier le problème financier que constitue la baisse des taux de rendement des obligations. Même avec une inflation contenue, un placement dont la rémunération devrait tomber en dessous de 3% par an ne permet pas à l'épargnant de



Hervé de La Tour d'Artaise, président de CGPC (Association française des conseils en gestion de patrimoine certifiés)

maintenir son pouvoir d'achat sur une longue période. Il y a bien là un vrai problème qui devrait inciter l'investisseur à se détourner des fonds euros pour une part significative de ses placements. Où aller alors ? Vers un produit de capitalisation assurément pour échapper à la fiscalité quasi confiscatoire rappelée ci-dessus. On pense alors au PEA mais celui-ci n'est pas sûr sur une courte période... S'orienter vers l'épargne réglementée (livret A, LDD...) mais les montants sont limités et

la protection du pouvoir d'achat n'est pas assurée... ou investir sur les supports «unités de compte» d'un contrat d'assurance-vie multisupports. L'épargnant a ainsi accès à une enveloppe qui lui permet d'investir en actions (partiellement mais suffisamment pour préserver la valorisation de son portefeuille exprimé en euros constants), en immobilier (sans avoir à supporter les soucis de la gestion), en France comme à l'étranger.

En conclusion

L'assurance-vie a donc encore de beaux jours devant elle si l'on veut bien considérer que la sécurité du «père de famille» ne réside pas dans les placements à taux fixes et l'on veut bien se souvenir que sur une longue période il est probablement moins «risqué» de se placer sur les supports immobiliers et actions. Rappelons, en outre, que ces placements se font dans un cadre fiscal qui, même s'il devait être raboté sur certains contours, demeure particulièrement attractif.

Placement chouchou

L'assurance-vie est le support de référence en termes de sécurité. Le fonds en euros continue de séduire la majorité des épargnants. Ils y placent près de 85% de leur capital.



Prévisions stagnantes

En 2012, les fonds en euros d'assurance-vie qui servent de rendements supérieurs à l'inflation ont bien performé. Cependant, les taux restent sans éclat. Ils devraient s'élever à 2,8%, en moyenne au vu des derniers résultats des grandes banques. La Caisse d'épargne

propose 2,5% pour les contrats d'entrée de gamme ; comme le Crédit agricole sur Cap découverte, mais à 2,8% pour l'un de ses contrats phares Prédissime 9. Les produits d'assurance de nouvelle génération affichent des taux plus élevés, comme Sérénipierre de Primonial et ses 4,15%.